

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2026

Convocation en date du 15 juillet 2026,

Nombre de délégués en exercice : 42

N° D2026045

Objet : Approbation du procès-
verbal du Comité syndical du 9
juin 2026

Sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET

Secrétaire de séance : Mme Isabelle FRANCK

Nombre de membres	
En exercice	Votants
42	41
Pour	37
Contre	0
Abstention	4

Présents :

GBA : Jean Pierre ARRAGON – Jean Luc EMIN – Isabelle
FLAMAND - Patrick LEVET – MONTEIRO Rita – Andy NKUNDIKIJE
– Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Christine PIOTTE - Jean
Marc THEVENET
CCPA : Eric BEAUFORT - Béatrice DALMAZ – Jean Louis GUYADER
– Vincent MANCUSO – Serge MERLE - Laurent REYMONT
BABOLAT – Jean Marc RIGAUD - Fabien THOMAZET
CCD : Jean Paul COURRIER – Isabelle DUBOIS – Patrick MATHIAS
– Christophe MONIER
CCMP : Georges BAULMONT – Valérie BERGER - Claude
CHARTON
3 CM : Philippe BELAIR – Franck GENILLON
CCBS : Eric DIOCHON - Philippe PLENARD – Dominique SAVOT
CCV : Claude JACQUET

Excusés remplacés par le suppléant :

GBA : Bernard BIENVENU remplacé par Isabelle FRANCK
CCD : Caroline BASTOUL remplacée par Nathalie SCHAEFFER
3CM : Jean Christophe DETRE remplacé par Gontran BROZZONI
RAPC : Vincent BOURDEAUDUCQ remplacé par Angie AIME

Excusés ayant donnés procuration :

GBA : Christelle BERARDAN pouvoir à Christine PIOTTE –
Jonathan GINDRE pouvoir à Thierry PALLEGOIX – Benjamin
RAQUIN pouvoir à Patrick LEVET – Jean Luc ROUX pouvoir à
Andy NKUNDIKIJE
CCPA : Frédéric TOSEL pouvoir à Jean Louis GUYADER
RAPC : Christophe FOURNIER pouvoir à Angie AIME

Excusés :

HBA : Laurent COMTET

Monsieur le Président, indique :

Envoyé en préfecture le 27/07/2026

Reçu en préfecture le 27/07/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 001-250102365-20260721-D2026045B-DE

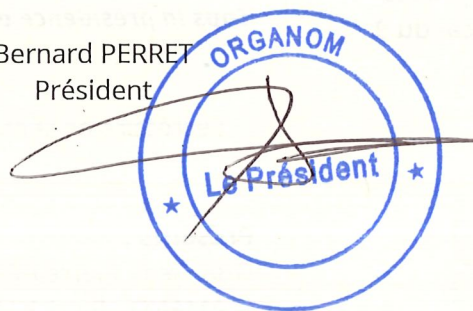
Le procès-verbal du Comité Syndical du 9 juin 2026 a été diffusé à l'ensemble des délégués.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A 37 voix POUR et 4 ABSTENTIONS,

APPROUVE le procès-verbal du Comité Syndical du 9 juin 2026.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits.

Bernard PERRET
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.